

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente :

1. Nos produits sont fabriqués spécialement sur des données qui nous ont été communiquées par l'acheteur ou qui ont été relevées par nos soins, ces produits font l'objet d'un devis et parfois de plans qui doivent être obligatoirement approuvés.
2. Nous ne posons ni livrons nos produits. Nos prix s'entendent donc sans la pose et sans la livraison (exception faite des monuments funéraires).
3. Le délai de fabrication prend effet dès l'acceptation formelle du devis. Toute modification du produit peut impliquer un nouveau délai de fabrication et ne peut nous tenir responsable du retard. Les délais de fabrication qui vous ont été donnés ne sont donnés qu'à titre indicatif (voir alinéa 4). En cas de non fabrication dans les délais, la vente ne peut être annulée, sauf d'un commun accord. Aucun dommage-intérêt et indemnité ne pourront être réclamés de ce fait.
4. Nous déclinons toute responsabilité du fait des retards ou des suspensions de fabrication dus à des causes telles que : rupture d'outillage chez un grossiste, panne importante d'un appareil qui sert à la fabrication et qui serait en réparation, manque de matière 1^{ère} chez notre fournisseur, problème d'acheminement des matériaux (grèves, blocus sur le carburant), panne de courant électrique, inondations, incendies, guerres, conditions climatiques épouvantables (gel) et arrêts maladie du personnel mettant en péril nos délais.
5. Nos produits nécessitent des conditions de stockage, de manutention et de pose qui devront être respectées. L'acheteur devra s'en informer auprès des divers entrepreneurs qui assureront le transport, la manutention et la pose. Nous ne saurions en aucun cas engager notre responsabilité dans le cas où des engins trop faibles seraient utilisés et également dans le cas où la manutention et le stockage seraient effectués dans de mauvaises conditions. Nous ne sommes responsables que du chargement du produit dans le véhicule que vous aurez choisi pour le transporter.
6. Nous ne pourrions être tenus responsables des dommages que pourrait subir le produit lors de sa pose (pierre qui se casse par exemple). Seule la personne qui pose est responsable. La mise en œuvre de la pierre doit être faite par un professionnel. Pour le dallage la pose sur sable est strictement déconseillée. Tout contact avec le sel, les acides, les produits de nettoyage agressifs sont à proscrire.
7. La pierre étant un élément naturel, nos produits sont vendus sans garantie de tonalité ni défaut de nature, malgré cela nous mettons tout en œuvre pour vous vendre la meilleure qualité de pierre qui soit. Nous ne sommes pas responsables des dégâts occasionnés par la gelée, le salpêtre ou tout autre cause. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité en cas de vice caché et reconnu d'origine naturelle et indépendant de notre volonté.
8. N'étant pas habilités à poser ce que nous fabriquons, nous ne sommes pas tenus d'assister aux réunions de chantiers, sauf par convocation justifiée et acceptée par nous.
9. En cas de fabrication non conforme, toute réclamation, qu'elle porte sur la quantité ou la qualité du produit devra être formulée sur le champ et confirmée dans les 48h par écrit. Dans le cas où la réclamation serait fondée, les produits seraient échangés.
10. En application de la loi 80.335 du 12 mai 1980, il est entendu que les produits, objet de la facture, resteront notre propriété et ce jusqu'à leur paiement intégral.
11. Toute facture sera réglée à la réception de la marchandise sauf accord particulier. Pas d'escompte même pour paiement anticipé. En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées au taux de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points. Pour les professionnels en retard de paiement, il sera réclamé une somme forfaitaire de 40 € au titre d'une indemnité pour frais de recouvrement qui pourra se cumuler avec les intérêts légaux de retard.
12. Rappel concernant la TVA à taux réduit pour les travaux de rénovation : Les matières premières, matériaux achetés directement par le particulier pour les faire poser par une entreprise tierce sont soumis au taux normal de TVA (dans ce cas seule la main d'œuvre qui assure la mise en œuvre est soumise au taux réduit). Le taux réduit peut s'appliquer à la fourniture de matériaux par une entreprise qui les met en œuvre directement ou par l'intermédiaire d'un sous-traitant dès lors qu'elle facture directement au client à la fois les matériaux et la pose. Notre entreprise n'effectuant pas la pose, tous nos produits sont taxés au taux normal de TVA.
13. Toute contestation ou litige sera du ressort du Tribunal de Commerce d'Avignon.
14. La signature du devis engage l'acheteur à l'acceptation dans sa totalité de ces présentes conditions générales de vente.